

2024 03 12

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	20

Date de la convocation
13/03/24

Date d'affichage
03/04/24

Objet de la délibération
Finances : budget primitif communal pour l'exercice 2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660



Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le
ID : 025-212505325-20240326-202403122-BF

Séance du 26 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 26 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents :

Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE BAUD, Daniel FABREGUES, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARECHAL, Charles-Emmanuel PELLETIER (arrivée 18h50), Delphine RAHON-SIMON, Nadine SAUVONNET, Violette SERGARD, Benoit VUILLEMIN

Excusés :

Marion BELLEVILLE donnant pouvoir à Cyril MARECHAL
Margaux PRAOM donnant pouvoir à Nadine SAUVONNET
Philippe RIGAL donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN

Absents :

Christian MOREL excusé
Franck NICOLAS

Marlène GABLE a été désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de finance 2024,

Vu la délibération du passage des budgets M14 en nomenclature M57, à compter du 1er janvier 2022,

Vu la délibération du débat d'orientation budgétaire 2024 du 22 février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 4 mars 2024,

Vu la note synthétique de présentation budgétaire transmise aux élus le 13 mars 2024,

Considérant que la section de fonctionnement présente un solde excédentaire avec la reprise de l'excédent 2023 et constitué ces dernières années, et ceci afin de faire face à la dette importante de la commune,

Considérant que la section d'investissement s'équilibre entre dépenses et recettes,

Considérant que le Conseil municipal se prononce sur les budgets primitifs 2024 arrêtés lors de la réunion de la commission finances du 4 mars 2023,

ID : 025-212505325-20240326-202403122-BF

1 321 014.91 €

3

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES****A**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 13/03/2024

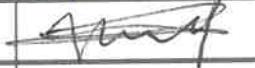
Présenté par Le Maire (1),

A SAONE, le 26/03/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session

A SAONE, le 26/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

BELLEVILLE Marion	
CALVAT Lylian	
CASTILLON Nathalie	
CUCHE Jérôme	
FABREGUES Daniel	
GABLE Marlène	
GAULARD Claude	
GOMES Karine	
GROSGURIN Fanny	
JUAREZ Emilio	
LECAILLE Marc	
MALIVERNAY Jean Baptiste	
MARECHAL Cyril	
MOREL Christian	
NICOLAS Franck	
PELLETIER Charles-Emmanuel	
PRAOM Margaux	
RAHON-SIMON Delphine	
RIGAL Philippe	
SAUVONNET Nadine	

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES****A**

SEGARD Violette

VUILLEMIN Benoît Le Maire

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A SAONE, le 26/03/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : COMMUNE DE SAONE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21250532500010

POSTE COMPTABLE : SGC BESANCON

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET SAONE M57A (3)

ANNEE 2024



(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	26
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	27
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	28
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	29
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	41
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	46
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	47
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	48

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	51
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	52
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	55
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	56
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	57
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	58
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	59
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	60
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	61
D3 - Décisions en matière de taux	63
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	64

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		3 433

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	631,20
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	712,91
3	Dépenses d'équipement brut / population	121,08
4	Encours de dette / population (2) (3)	1 873,20
5	DGF / population	35,25
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	45,69 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99,04 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	16,98 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	262,75 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	11,46 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 025-212505325-20240326-202403122-BF

I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	3 244 792,65	3 330 970,67	2 370 225,21	A1 2 456 403,23
Investissement	791 381,59	683 880,60 (3)	-196 439,71	A2 -303 940,70
Fonctionnement	2 453 411,06	2 647 090,07 (4)	2 566 664,92	A3 2 760 343,93

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses		Recettes		Solde (B)
I + II	156 651,82	III + IV	36 400,00	B1 -120 251,82
I	156 651,82	III	36 400,00	B2 -120 251,82
II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	2 336 151,41
Investissement	A2 + B2	-424 192,52
Fonctionnement	A3 + B3	2 760 343,93

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficit, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 156 651,82
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	18 630,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	85 000,00
21	Immobilisations corporelles (3)	53 021,82
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****C3****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 36 400,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	36 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES		RECETTES	
			860 422,39		1 284 614,91

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	DEPENSES		RECETTES	
			156 651,82		36 400,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	303 940,70	(si solde positif)	0.00

=

	Total de la section d'investissement (2)		1 321 014,91		1 321 014,91
--	--	--	--------------	--	--------------

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES		RECETTES	
			2 933 518,39		2 477 571,30

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	DEPENSES		RECETTES	
			0,00		0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	0.00	(si excédent)	2 336 151,41

=

	Total de la section de fonctionnement (3)		2 933 518,39		4 813 722,71
--	---	--	--------------	--	--------------

TOTAL DU BUDGET (4)

			4 254 533,30		6 134 737,61
--	--	--	--------------	--	--------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	95 916,83	18 630,00	36 000,00	36 000,00	54 630,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	318 598,36	85 000,00	163 163,09	163 163,09	248 163,09
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	462 363,06	53 021,82	308 000,00	308 000,00	361 021,82
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		876 878,25	156 651,82	507 163,09	507 163,09	663 814,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	248 450,00	0,00	257 100,00	257 100,00	257 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
Total des dépenses financières		248 450,00	0,00	323 100,00	323 100,00	323 100,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 125 328,25	156 651,82	830 263,09	830 263,09	986 914,91

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	59 800,00		30 159,30	30 159,30	30 159,30
041	Opérations patrimoniales (7)	18 375,60		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		78 175,60		30 159,30	30 159,30	30 159,30

TOTAL	1 203 503,85	156 651,82	860 422,39	860 422,39	1 017 074,21
--------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	303 940,70
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 321 014,91
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	72 525,31	36 400,00	41 818,00	41 818,00	78 218,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		72 525,31	36 400,00	41 818,00	41 818,00	78 218,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	52 489,49	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	272 930,78	0,00	424 192,52	424 192,52	424 192,52
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
Total des recettes financières		325 420,27	0,00	476 192,52	476 192,52	476 192,52
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		397 945,58	36 400,00	518 010,52	518 010,52	554 410,52

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	690 422,38		452 004,39	452 004,39	452 004,39
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	293 200,00		314 600,00	314 600,00	314 600,00
041	Opérations patrimoniales (10)	18 375,60		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 001 997,98		766 604,39	766 604,39	766 604,39

TOTAL	1 399 943,56	36 400,00	1 284 614,91	1 284 614,91	1 321 014,91
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 321 014,91
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

736 445,09

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et



réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	681 500,00	0,00	595 000,00	595 000,00	595 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 114 407,00	0,00	990 000,00	990 000,00	990 000,00
014	Atténuations de produits	14 145,00	0,00	13 145,00	13 145,00	13 145,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	323 473,53	0,00	357 769,00	357 769,00	357 769,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 133 525,53	0,00	1 955 914,00	1 955 914,00	1 955 914,00
66	Charges financières	210 000,00	0,00	206 000,00	206 000,00	206 000,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 348 525,53	0,00	2 166 914,00	2 166 914,00	2 166 914,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	690 422,38		452 004,39	452 004,39	452 004,39
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	293 200,00		314 600,00	314 600,00	314 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		983 622,38		766 604,39	766 604,39	766 604,39

TOTAL	3 332 147,91	0,00	2 933 518,39	2 933 518,39	2 933 518,39
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 933 518,39
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	158 377,00	0,00	166 900,00	166 900,00	166 900,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	210 000,00	0,00	200 634,00	200 634,00	200 634,00
731	Fiscalité locale	1 561 460,00	0,00	1 707 724,00	1 707 724,00	1 707 724,00
74	Dotations et participations (3)	361 707,67	0,00	257 454,00	257 454,00	257 454,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	57 000,00	0,00	69 700,00	69 700,00	69 700,00
Total des recettes de gestion courante		2 373 544,67	0,00	2 427 412,00	2 427 412,00	2 427 412,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	38 876,83	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 412 421,50	0,00	2 447 412,00	2 447 412,00	2 447 412,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	59 800,00		30 159,30	30 159,30	30 159,30
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		59 800,00		30 159,30	30 159,30	30 159,30

TOTAL	2 472 221,50	0,00	2 477 571,30	2 477 571,30	2 477 571,30
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 336 151,41
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 813 722,71
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	736 445,09
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****II****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	30 159,30	30 159,30
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	257 100,00	0,00	257 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	54 630,00	0,00	54 630,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	248 163,09	0,00	248 163,09
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	361 021,82	0,00	361 021,82
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	20 000,00	0,00	20 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	46 000,00	0,00	46 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		986 914,91	30 159,30	1 017 074,21

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**303 940,70**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**1 321 014,91****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	595 000,00		595 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	990 000,00		990 000,00
014	Atténuations de produits	13 145,00		13 145,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	357 769,00	0,00	357 769,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	206 000,00	0,00	206 000,00
67	Charges spécifiques (9)	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	314 600,00	314 600,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		452 004,39	452 004,39
Dépenses de fonctionnement – Total		2 166 914,00	766 604,39	2 933 518,39

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**2 933 518,39**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	40 000,00	0,00	40 000,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	78 218,00	0,00	78 218,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		314 600,00	314 600,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		452 004,39	452 004,39
024 Produits des cessions d'immobilisations	12 000,00		12 000,00
Recettes d'investissement – Total	130 218,00	766 604,39	896 822,39

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

424 192,52

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 321 014,91

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	25 000,00		25 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	166 900,00		166 900,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	200 634,00		200 634,00
731 Fiscalité locale	1 707 724,00		1 707 724,00
74 Dotations et participations (8)	257 454,00		257 454,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	69 700,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	20 000,00	30 159,30	50 159,30
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	2 447 412,00	30 159,30	2 477 571,30

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

2 336 151,41

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 813 722,71

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 203 503,85	156 651,82	0,00	860 422,39	860 422,39	0,00	860 422,39	1 017 074,21
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	95 916,83	18 630,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	54 630,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	318 598,36	85 000,00	0,00	163 163,09	163 163,09	0,00	163 163,09	248 163,09
21 Immobilisations corporelles	453 879,92	53 021,82	0,00	308 000,00	308 000,00	0,00	308 000,00	361 021,82
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	8 483,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	876 878,25	156 651,82	0,00	507 163,09	507 163,09	0,00	507 163,09	663 814,91
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	248 450,00	0,00	0,00	257 100,00	257 100,00	0,00	257 100,00	257 100,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	46 000,00	46 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	248 450,00	0,00	0,00	323 100,00	323 100,00	0,00	323 100,00	323 100,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 125 328,25	156 651,82	0,00	830 263,09	830 263,09	0,00	830 263,09	986 914,91
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	59 800,00	0,00	0,00	30 159,30	30 159,30	0,00	30 159,30	30 159,30
041 Opérations patrimoniales (7)	18 375,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	78 175,60	0,00	0,00	30 159,30	30 159,30	0,00	30 159,30	30 159,30
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								
								303 940,70
Total des dépenses d'investissement cumulées								
								1 321 014,91

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 127 012,78	36 400,00	860 422,39	860 422,39	896 822,39
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	72 525,31	36 400,00	41 818,00	41 818,00	78 218,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	72 525,31	36 400,00	41 818,00	41 818,00	78 218,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	52 489,49	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
Total des recettes financières	52 489,49	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	125 014,80	36 400,00	93 818,00	93 818,00	130 218,00
021 Virement de la section de fonctionnement	690 422,39		452 004,39	452 004,39	452 004,39
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	293 200,00		314 600,00	314 600,00	314 600,00
041 Opérations patrimoniales (6)	18 375,60		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	1 001 997,98		766 604,39	766 604,39	766 604,39
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
Affectation au compte 1068 (8)					424 192,52
Total des recettes d'investissement cumulées					1 321 014,91

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

 Berger Levrault

ID : 025-212505325-20240326-202403122-BF

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/ 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 23, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	1 203 503,85	156 651,82	0,00	860 422,39	860 422,39	0,00	860 422,39	1 017 074,21
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	95 916,83	18 630,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	54 630,00
203 Frais d'études, recherche, développement	95 916,83	18 630,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	54 630,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	318 598,36	85 000,00	0,00	163 163,09	163 163,09	0,00	163 163,09	248 163,09
2041512 Subv. Grpt : Bâtiments, installations	169 135,55	85 000,00		13 700,28	13 700,28	0,00	13 700,28	98 700,28
2046 Attributions compensation investissement	149 462,81	0,00		149 462,81	149 462,81	0,00	149 462,81	149 462,81
21 Immobilisations corporelles	453 879,92	53 021,82	0,00	308 000,00	308 000,00	0,00	308 000,00	361 021,82
2131 Bâtiments publics	179 949,31	1 234,80		123 700,00	123 700,00	0,00	123 700,00	124 934,80
2135 Installations générales, agencements	0,00	0,00		58 000,00	58 000,00	0,00	58 000,00	58 000,00
2151 Réseaux de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152 Installations de voirie	7 200,00	2 110,80		36 300,00	36 300,00	0,00	36 300,00	38 410,80
2156 Matériel et outillage incendie, déf. civ	11 248,80	8 728,80		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	23 728,80
2158 Autres inst.matériel,outil. techniques	4 885,99	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181 Install. générales, agencements	88 367,37	1 323,42		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	6 323,42
2183 Matériel informatique	92 446,37	39 624,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	94 624,00
2184 Matériel de bureau et mobilier	35 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2188 Autres immobilisations corporelles	34 782,08	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	8 483,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	876 878,25	156 651,82	0,00	507 163,09	507 163,09	0,00	507 163,09	663 814,91
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 025-212505325-20240326-202403122-BF

Berger Levrault

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00		257 100,00	257 100,00		257 100,00	257 100,00
1641	Emprunts en euros	0,00			257 100,00		257 100,00	257 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
261	Titres de participation	0,00						
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
276348	Créance Autres communes	0,00		46 000,00	46 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
Total des dépenses financières	248 450,00	0,00	0,00	323 100,00	323 100,00	0,00	323 100,00	323 100,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 125 328,25	156 651,82	0,00	830 263,09	830 263,09	0,00	830 263,09	986 914,91
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)			30 159,30	30 159,30		30 159,30	30 159,30
	Reprise sur autofinancement antérieur			30 159,30	30 159,30		30 159,30	30 159,30
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux			11 654,30	11 654,30		11 654,30	11 654,30
13912	Subv. transf. Régions			5 760,00	5 760,00		5 760,00	5 760,00
13913	Subv. transf. Départements			867,00	867,00		867,00	867,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement			4 871,00	4 871,00		4 871,00	4 871,00
13918	Autres subventions			7 007,00	7 007,00		7 007,00	7 007,00
139361	d'équipement transf. Dotation équip.territoires ruraux transf			0,00	0,00		0,00	0,00
2803	Frais d'études, recherche et dévelo.			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)			0,00	0,00		0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	78 175,60			30 159,30	30 159,30		30 159,30	30 159,30

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 025-212505325-20240326-202403122-BF

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
13	GYMNASSE DE L ESPACE - RENOVATION		1 310 572,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			2 400.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13
LIBELLE : GYMNASE DE L ESPACE - RENOVATION
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 400,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 400,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	2 400,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		850 139,89	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	850 139,89	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	225 000,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	171 862,14	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	10 500,00	0,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	142 713,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	160 000,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	7 256,25	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	57 808,50	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 127 012,78	36 400,00	860 422,39	860 422,39	896 822,39
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	72 525,31	36 400,00	41 818,00	41 818,00	78 218,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	67 975,31	36 400,00	2 700,00	2 700,00	39 100,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	4 550,00	0,00	39 118,00	39 118,00	39 118,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		72 525,31	36 400,00	41 818,00	41 818,00	78 218,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	52 489,49	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
10222	FCTVA	22 489,49	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
10226	Taxe d'aménagement	30 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
Total des recettes financières		52 489,49	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		125 014,80	36 400,00	93 818,00	93 818,00	130 218,00
021	Virement de la section de fonctionnement	690 422,38		452 004,39	452 004,39	452 004,39
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	293 200,00		314 600,00	314 600,00	314 600,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2803	Frais d'études, recherche et développ.	3 086,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 066,00		8 510,50	8 510,50	8 510,50

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 025-212505325-20240326-202403122-BF

Berger
Levrault

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
28046	Attributions compensation investissement	140 756,00	I	157 451,99	157 451,99	157 451,99
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 578,00		2 253,00	2 253,00	2 253,00
2812	Agencements et aménagements de terrains	7 168,00		7 168,00	7 168,00	7 168,00
28131	Bâtiments publics	56 227,00		49 341,00	49 341,00	49 341,00
28135	Installations générales, agencements, ..	2 871,00		2 870,88	2 870,88	2 870,88
28138	Autres constructions	6 048,00		6 048,00	6 048,00	6 048,00
28151	Réseaux de voirie	108,00		36,00	36,00	36,00
28152	Installations de voirie	3 781,00		3 781,00	3 781,00	3 781,00
281538	Autres réseaux	566,00		566,00	566,00	566,00
28156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	915,00		2 472,00	2 472,00	2 472,00
28157	Matériel et outillage technique	13 130,00		13 130,00	13 130,00	13 130,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	10 278,00		6 639,00	6 639,00	6 639,00
28181	Installations générales, aménagt divers	3 114,00		3 913,00	3 913,00	3 913,00
28182	Matériel de transport	9 661,00		9 661,00	9 661,00	9 661,00
28183	Matériel informatique	11 150,00		19 491,51	19 491,51	19 491,51
28184	Matériel de bureau et mobilier	5 130,00		4 981,12	4 981,12	4 981,12
28188	Autres immo. corporelles	12 567,00		16 286,00	16 286,00	16 286,00
041	Opérations patrimoniales (9)	18 375,60		0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	18 375,60		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 001 997,98		766 604,39	766 604,39	766 604,39

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 182 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 025-212505325-20240326-202403122-BF

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	3 332 147,91	0,00	0,00	2 933 518,39	2 933 518,39	0,00	2 933 518,39	2 933 518,39
011	Charges à caractère général (3)	681 500,00	0,00	0,00	595 000,00	595 000,00	0,00	595 000,00	595 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 114 407,00	0,00		990 000,00	990 000,00		990 000,00	990 000,00
014	Atténuations de produits	14 145,00	0,00		13 145,00	13 145,00		13 145,00	13 145,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	323 473,53	0,00	0,00	357 769,00	357 769,00	0,00	357 769,00	357 769,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	2 133 525,53	0,00	0,00	1 955 914,00	1 955 914,00	0,00	1 955 914,00	1 955 914,00
66	Charges financières	210 000,00	0,00		206 000,00	206 000,00		206 000,00	206 000,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	215 000,00	0,00	0,00	211 000,00	211 000,00		211 000,00	211 000,00
	Total des dépenses réelles	2 348 525,53	0,00	0,00	2 166 914,00	2 166 914,00	0,00	2 166 914,00	2 166 914,00
023	Virement à la section d'investissement	690 422,38			452 004,39	452 004,39		452 004,39	452 004,39
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	293 200,00			314 600,00	314 600,00		314 600,00	314 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	983 622,38			766 604,39	766 604,39		766 604,39	766 604,39
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									
									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									2 933 518,39

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 025-212505325-20240326-202403122-BF

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 472 221,50	0,00	2 477 571,30	2 477 571,30	2 477 571,30
013	Atténuations de charges (2)	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	158 377,00	0,00	166 900,00	166 900,00	166 900,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	210 000,00	0,00	200 634,00	200 634,00	200 634,00
731	Fiscalité locale	1 561 460,00	0,00	1 707 724,00	1 707 724,00	1 707 724,00
74	Dotations et participations (2)	361 707,67	0,00	257 454,00	257 454,00	257 454,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	57 000,00	0,00	69 700,00	69 700,00	69 700,00
	Total des recettes de gestion des services	2 373 544,67	0,00	2 427 412,00	2 427 412,00	2 427 412,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	38 876,83	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	38 876,83	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des recettes réelles	2 412 421,50	0,00	2 447 412,00	2 447 412,00	2 447 412,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	59 800,00		30 159,30	30 159,30	30 159,30
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	59 800,00		30 159,30	30 159,30	30 159,30

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

2 336 151,41

Total des recettes de fonctionnement cumulées

4 813 722,71

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	
III	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	3 332 147,91	0,00	0,00	2 933 518,39	2 933 518,39	0,00	2 933 518,39	2 933 518,39
011	Charges à caractère général (4)	681 500,00	0,00	0,00	595 000,00	595 000,00	0,00	595 000,00	595 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	13 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60612	Énergie - Électricité	147 000,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
60621	Combustibles	57 700,00	0,00	0,00	57 000,00	57 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00
60622	Carburants	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60624	Produits de traitement	4 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	9 000,00	0,00	0,00	10 600,00	10 600,00	0,00	10 600,00	10 600,00
60631	Fournitures d'entretien	19 000,00	0,00	0,00	18 400,00	18 400,00	0,00	18 400,00	18 400,00
60632	Fournitures de petit équipement	16 500,00	0,00	0,00	19 200,00	19 200,00	0,00	19 200,00	19 200,00
60633	Fournitures de voirie	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	8 000,00	0,00	0,00	8 200,00	8 200,00	0,00	8 200,00	8 200,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	5 000,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6067	Fournitures scolaires	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6068	Autres matières et fournitures	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	12 000,00	0,00	0,00	13 400,00	13 400,00	0,00	13 400,00	13 400,00
612	Redevances de crédit-bail	30 000,00	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
613	Locations	12 800,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	52 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6161	Multirisques	19 500,00	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
617	Études et recherches	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	15 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	16 000,00	0,00	0,00	13 800,00	13 800,00	0,00	13 800,00	13 800,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 025-212505325-20240326-202403122-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
623	Pub., publications, relations publiques	75 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	13 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
625	Déplacements et missions	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 200,00	0,00		4 200,00	4 200,00	0,00	4 200,00	4 200,00
6282	Frais de gardiennage	2 000,00	0,00		1 900,00	1 900,00	0,00	1 900,00	1 900,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	18 000,00	0,00		20 100,00	20 100,00	0,00	20 100,00	20 100,00
6284	Redevances pour services rendus	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6288	Autres services extérieurs	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	7 200,00	0,00		7 100,00	7 100,00	0,00	7 100,00	7 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 114 407,00	0,00		990 000,00	990 000,00		990 000,00	990 000,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
6218	Autre personnel extérieur	34 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
6411	Personnel titulaire	326 000,00	0,00		335 000,00	335 000,00		335 000,00	335 000,00
6413	Personnel non titulaire	350 784,00	0,00		290 749,00	290 749,00		290 749,00	290 749,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	10 800,00	0,00		13 200,00	13 200,00		13 200,00	13 200,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	325 423,00	0,00		264 051,00	264 051,00		264 051,00	264 051,00
6470	Autres charges sociales	30 000,00	0,00		32 000,00	32 000,00		32 000,00	32 000,00
648	Autres charges de personnel	400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	14 145,00	0,00		13 145,00	13 145,00		13 145,00	13 145,00
739211	Attribution de compensation	13 145,00	0,00		13 145,00	13 145,00		13 145,00	13 145,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	323 473,53	0,00	0,00	357 769,00	357 769,00	0,00	357 769,00	357 769,00
65311	Indemnités de fonction	78 900,00	0,00		80 200,00	80 200,00	0,00	80 200,00	80 200,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65313	Cotisations de retraite	3 370,00	0,00		3 290,00	3 290,00	0,00	3 290,00	3 290,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	9 920,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65315	Formation	366,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65316	Frais de représentation du maire	2 500,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	27 634,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
657362	Subv.Fonct. BA/régies	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	0,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	37 500,00	0,00		37 500,00	37 500,00	0,00	37 500,00	37 500,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	147 283,53	0,00		154 579,00	154 579,00	0,00	154 579,00	154 579,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 133 525,53	0,00	0,00	1 955 914,00	1 955 914,00	0,00	1 955 914,00	1 955 914,00
66	Charges financières	210 000,00	0,00		206 000,00	206 000,00		206 000,00	206 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	210 000,00	0,00		206 000,00	206 000,00		206 000,00	206 000,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		215 000,00	0,00	0,00	211 000,00	211 000,00		211 000,00	211 000,00
Total des dépenses réelles		2 348 525,53	0,00	0,00	2 166 914,00	2 166 914,00	0,00	2 166 914,00	2 166 914,00
023	Virement à la section d'investissement	690 422,38			452 004,39	452 004,39		452 004,39	452 004,39
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	293 200,00			314 600,00	314 600,00		314 600,00	314 600,00
6751	Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212505325-20240326-202403122-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	293 200,00	I		314 600,00	314 600,00		314 600,00	314 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		983 622,38			766 604,39	766 604,39		766 604,39	766 604,39

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 472 221,50	0,00	2 477 571,30	2 477 571,30	2 477 571,30
013	Atténuations de charges (3)	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	158 377,00	0,00	166 900,00	166 900,00	166 900,00
7025	Taxes d'affouage	5 850,00	0,00	6 450,00	6 450,00	6 450,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7032	Stationnement et location voie publique	4 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	150,00	0,00	150,00	150,00	150,00
7062	Redevances services à caractère culturel	2 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	0,00	0,00	17 300,00	17 300,00	17 300,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	101 077,00	0,00	98 000,00	98 000,00	98 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	41 300,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	2 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	210 000,00	0,00	200 634,00	200 634,00	200 634,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	80 000,00	0,00	76 000,00	76 000,00	76 000,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	25 000,00	0,00	34 634,00	34 634,00	34 634,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	105 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
731	Fiscalité locale	1 561 460,00	0,00	1 707 724,00	1 707 724,00	1 707 724,00
73111	Impôts directs locaux	1 441 960,00	0,00	1 538 995,00	1 538 995,00	1 538 995,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	65 000,00	0,00	79 929,00	79 929,00	79 929,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	50 000,00	0,00	87 000,00	87 000,00	87 000,00
73154	Droits de place	1 500,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
7318	Autres	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	361 707,67	0,00	257 454,00	257 454,00	257 454,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	80 000,00	0,00	77 000,00	77 000,00	77 000,00
741121	DSR des communes	37 000,00	0,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	1 200,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
74718	Autres participations Etat	181 428,67	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participation Autres organismes	1 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	52 579,00	0,00	63 754,00	63 754,00	63 754,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

Berger Levrault

ID : 025-212505325-20240326-202403122-BF

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	3 200,00	3 200,00	3 200,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	31 500,00	31 500,00	31 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	57 000,00	0,00	69 700,00	69 700,00	69 700,00
752	Revenus des immeubles	50 000,00	0,00	67 700,00	67 700,00	67 700,00
756	Libéralités reçues	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes de gestion des services		2 373 544,67	0,00	2 427 412,00	2 427 412,00	2 427 412,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	38 876,83	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	38 876,83	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 412 421,50	0,00	2 447 412,00	2 447 412,00	2 447 412,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	59 800,00		30 159,30	30 159,30	30 159,30
777	Rec... subv inv transférées opte résul	48 000,00		30 159,30	30 159,30	30 159,30
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	11 800,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		59 800,00		30 159,30	30 159,30	30 159,30

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INT58900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		IV
		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodici- té des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					7 797 336,83									
1641 Emprunts en euros (total)					7 797 336,83									
00000377781	CREDIT AGRICOLE FRANCHE COMTE	26/09/2022	12/10/2022	12/10/2022	1 015 000,00	V		1,630	3,556		T	F	O	A-1
	CREDIT AGRICOLE FRANCHE COMTE	20/06/2016	21/06/2016	30/09/2016	2 016 336,83	F		2,430	2,440		T	P	O	A-1
800000021621502	CAISSE DE CREDIT MUTUEL				1 350 000,00	F		4,563	4,563		T	P	O	A-1
	CAISSE DE CREDIT MUTUEL				2 150 000,00	F		4,563	4,563		T	P	O	A-1
9730545	CAISSE D EPARGNE	02/05/2016	20/07/2016	30/09/2016	1 266 000,00	F		2,430	2,440		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 025-212505325-20240326-202403122-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								O/N	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					7 797 336,83									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		5 915 071,33					257 023,78	211 701,30	0,00	12 718,28	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 915 071,33					257 023,78	211 701,30	0,00	12 718,28	
00000377781		0,00	A-1	1 015 000,00	1,00	V		3,556	0,00	42 231,61	0,00	8 757,53	
800000021621502		0,00	A-1	1 462 011,33	14,00	F		2,440	81 815,02	34 785,10	0,00	93,16	
800000021621504		0,00	A-1	970 977,45	14,00	F		4,563	47 305,38	43 503,30	0,00	0,00	
9730545		0,00	A-1	1 546 371,92	14,00	F		4,563	75 338,15	69 284,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00		F		2,440	52 585,23	21 896,69	0,00	3 867,59	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 025-212505325-20240326-202403122-BF



Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		5 915 071,33					257 023,78	211 701,30	0,00	12 718,28

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX			B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS			B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	5	0	0	0	
		% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	5 915 071,33	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap/option)		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures		Nombre de produits					0
		% de l'encours					0,00
		Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

 Berger Levrault

ID : 025-212505325-20240326-202403122-BF

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture					Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		
		Taux payé		Taux reçu (7)		Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Produits c/668
		Index (5)							
Taux fixe (total)									0,00
Taux variable simple (total)									0,00
Taux complexe (total) (2)									0,00
Total									0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME			B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES		B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
----------	-----------------------------	------------------------	----------------

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	0,00	5,00	5,00	9,00	14,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,00	0,00	0,00	0,00	7,00	7,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2IEME CL	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	0,00	5,00	5,00	3,00	8,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien ppal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	1,00	3,00	2,00	1,00	3,00
AGENT SPE.PPAL 2CL ECOLE MAT	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Agent social ppal 2° classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
ADJOINT PATRIMOINE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212505325-20240326-202403122-BF

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (p + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		12,00	1,00	13,00	12,00	14,00	26,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES -- ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM		0,00	A	A
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2IEME CL	C	ADM		0,00	A	A
ADJOINT PATRIMOINE	C	CULT		0,00	A	A
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH		0,00	A	A
AGENT SPE.PPAL 2CL ECOLE MAT	C	S		0,00	A	A
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM		0,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ADM : Animation.
POL : Police.
POLMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non classés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326 - 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1 - 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1 - 333-10 : Collaborateurs de groupes d'élus.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CREES				B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
SERVICE PUBLIC	CAVEAUX CIMETIERE DE SAONE			21250532500077	SPIC	non
SERVICE PUBLIC	FORET DE SAONE			21250532500069	SPIC	oui
SERVICE PUBLIC	PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS	01/09/2010	24/06/2010	21250532500093	SPA	non
SERVICE PUBLIC	LOTISSEMENT LES HURLEVENTS	12/12/2023	12/12/2023	21250532500101	SPIC	non
SERVICE PUBLIC	COMITE DES FETES	12/12/2023	12/12/2023	21250532500119	SPIC	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 025-212505325-20240326-202403122-BF

IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-303 940,70	-303 940,70
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-120 251,82	-120 251,82
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	424 192,52	424 192,52
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	424 192,52	424 192,52

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	287 259,30	287 259,30
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	818 604,39	818 604,39
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	955 537,61	955 537,61

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		287 259,30	I 287 259,30
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		257 100,00	257 100,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	257 100,00	257 100,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		30 159,30	30 159,30
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	30 159,30	30 159,30

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	IV
	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
SERVICE PUBLIC	CAVEAUX CIMETIERE DE SAONE			SPIC

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 025-212505325-20240326-202403122-BF

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION			
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET			D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant
Matériel		0,00
Autres		0,00
Sous-total Investissement		0,00
		Effort propre de la Région (A – B) (C) 0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
----------------	-----	------	------------------------	------

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 025-212505325-20240326-202403122-BF

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION		D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00
Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00
Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	
	0,00

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0.00
Dotations aux amortissements	0.00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0.00
Variation des provisions/transfert de charges	0.00
Autres produits et charges de gestion courante	0.00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0.00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0.00
Résultat financier	0.00
RESULTAT COURANT (5)	0.00
Résultat spécifique	0.00
RESULTAT NET (6)	0.00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS						D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	5 767 000,00	7,24	32,14	0,00	1 853 513,80	0,00
TFPNB	79 100,00	3,79	31,75	0,00	25 114,25	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	233 100,00	16,39	8,88	0,00	20 699,28	0,00
TOTAL	6 079 200,00	7,52			1 899 327,33	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 025-212505325-20240326-202403122-BF



RAR INVESTISSEMENTS DEPENSES 2023	
COMPTES	MONTANTS
203	18630.00
2131	1234.80
2152	2110.80
2156	8728.80
2181	1323.42
2183	39624.00
2041512	85000.00
total	156651.82

RAR INVESTISSEMENTS RECETTE 2023	
SUBVENTION A RECEVOIR DANS LE CADRE DU TNE	36400.00

Le Comptable Public
Service de Gestion Comptable
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE

Appel à projet TNE pour le premier degré (Plan financier - équipement et ressources numériques (TTC))		
Nom Collectivité	COMMUNE DE SAONE	
n° de dossier démarches simplifiées	11103982	
Montant de la subvention TNE accordée pour les équipements et ressources numériques		31850
Montant de la subvention CD 25 accordée pour les équipements et ressources numériques		4550
Descriptif des dépenses d'équipement donnant lieu à subvention (ordinateur, tablettes, visualiseur, vidéoprojecteur, ...)		
VISUALISSEURS ECOLE PRIMAIRE - QUANTITES 9		1 296.00 €
VPI LASER - QUANTITES 9 - ECOLE PRIMAIRE		26 436.00 €
VPI LAMPES - QUANTITES 4 - ECOLE MATERNELLE		11 892.00 €
ORDINATEURS ECOLE PRIMAIRE - QUANTITE 9		3 877.20 €
ORDINATEURS ECOLE MATERNELLE - QUANTITE 4		1 723.20 €
ORDINATEUR DIRECTRICE - ECOLE PRIMAIRE		430.80 €
Total des dépenses engagées - Volet équipement		45655.2
Descriptif des dépenses ressources donnant lieu à subvention (adhésion à l'ENT Éclat-BFC, Abonnement à des ressources disponibles dans le GAR via l'ENT Éclat-BFC, ...)		
Total des dépenses engagées - Volet ressource		0
Total des dépenses engagées (équipement, ressource)		45655.2

Subvention
No 00 901 1
RDE Cpte 0132